



VILLE DE CLAIRA

Rapport d'examen et d'analyse des offres

ACCORD CADRE

FOURNITURES DE MATERIELS ELECTRIQUES

Date de mise en ligne : 16/11/2023

Avis rectificatif : / Sans objet

Remise des offres le : 11/12/2023 à 12h00

Ouverture des plis :

OAB/Demande de précisions le cas échéant : reçu le 22/05/2023

Réponse de négociation/OAB : SANS OBJET

Rapport rédigé par François COMPERE le : 22/12/2023

1. OBJET / NATURE DU MARCHÉ

1 Accord cadre pour la fourniture de matériels électriques pour la ville de CLAIRA

2. PROCEDURE DE CONSULTATION

2.1 Mode passation

Accord cadre

L'estimation du maître d'ouvrage pour l'ensemble des prestations est de :

ESTIMATION financière	Montant en € HT/ 4 ans
Fourniture de matériels électriques	80 000€

2.2 Les critères de jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

PRIX	Valeur technique
50%	50%

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	50 %
2- Valeur technique	50 %

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère « Prix des prestations » est la suivante :

Le prix des prestations sera noté sur 10 points et **pondéré à 50%** s'obtient avec la formule suivante :
Note de l'offre = (10 x (Montant de l'offre la plus avantageuse / Montant de l'offre du candidat à noter)) *50%

Montant de l'offre la plus avantageuse = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Offre anormalement basse : Le pouvoir adjudicateur prendra les mesures nécessaires pour détecter les offres anormalement basses. S'il estime qu'une offre est potentiellement anormalement basse, des précisions sur la composition de l'offre seront demandées par écrit au candidat concerné. Le pouvoir adjudicateur pourra, par décision motivée, rejeter une offre dont le caractère anormalement bas est établi, si les justifications apportées paraissent insuffisantes.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère valeur technique est la suivante :

L'examen de la valeur technique se fera en appréciant le mémoire technique, le planning prévisionnel de mise en service, l'équipement et matériel proposé, les services proposés, à joindre impérativement par le candidat.

La valeur technique est notée sur 10 points comme suit :

Critère « Valeur technique »	Sur 10 points
Présentation de l'entreprise	20%
Organisation de l'entreprise pour l'exécution du contrat	40%
Qualité des services, Facturation, SAV, Gestion du contrat	40%

2.3 Offres remises

1 candidat a remis une offre dans les délais impartis.

N° d'ordre d'arrivée du pli	Nom entreprise / groupement	Domiciliation
1	REXEL	13 Boulevard du Fort de Vaux CS 66002 75838 PARIS 17
2	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	Agence Sonepar Perpignan 1450 avenue Julien Panchot 66000 Perpignan
3	YESSS ELECTRIQUE	5 Chemin du Torey 69340 FRANCHEVILLE

3. CONTROLE ET EXAMEN DES OFFRES

Examen des offres ont été réalisés par le Pôle territoire.

3.1 ANALYSE DES OFFRES

Analyse du prix.

NON DU CANDIDAT	Montant BPU TTC €	Note BPU/10	Montant DQE TTC €	Note DQE/10	% sur catalogue	Note % catalogue	Note sur 30/10	Pondérée à 50%
REXEL	1 119,36	9.20	40156.82	8.97	45	10	28,17/9,39	4.69
SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	1 176,60	8.80	42522.30	8.47	40	8.88	26,15/8,71	4.35
YESSS ELECTRIQUE	1 030,45	10	36028.31	10	43	9.55	29,55/9,85	4.93

Valeur technique

NOM DU CANDIDAT	NOTE/10	NOTE PONDEREE A 50%
REXEL	9,1	4,55
SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	9,2	4,6
YESSS ELECTRIQUE	8,7	4,35

Classement des offres

NON DU CANDIDAT	NOTE TECHNIQUE	NOTE FINANCIERE	TOTAL	CLASSEMENT
REXEL	4,45	4,69	9,24	2
SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	4,6	4,35	8,95	3
YESSS ELECTRIQUE	4.35	4,93	9,275	1

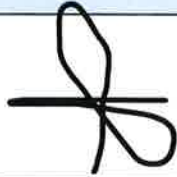
4. ANALYSE DE LA CANDIDATURE DU CANDIDAT PRESENTI

La candidature du candidat YESSS ELECTRIQUE est conforme.

6. CONCLUSION

L'offre financière de YESSS ELECTRIQUE est conforme à notre estimation financière. Le candidat présente un dossier technique complet et détaillé.

Compte tenu des critères d'attribution de ce marché, le Pôle territoire propose d'attribuer le présent marché à l'entreprise : YESSS ELECTRIQUE

VISA ET DATE	
<i>Responsable de pôle</i> François COMPERE	 Le 22/12/2023

ANNEXES

Annexe : Analyse de la valeur technique

Annexe : Analyse du critère prix

